



## VACAF 2024

### Vacances enfants

Madame, Monsieur,

La Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort souhaite favoriser les loisirs des enfants.

Nous avons le plaisir de vous informer que vous avez droit à une Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Votre Caisse d'allocations familiales (Caf) peut prendre en charge **une partie** des frais de séjour de vos enfants,

- selon la composition de votre foyer,
- selon votre quotient familial
- **et sur la base de la liste des séjours disponibles VACAF.**

#### Montant de l'aide aux vacances enfants :

- 35 euros par jour et par enfant, pour un quotient familial compris entre 0 et 600 €,
- 31 euros par jour et par enfant, pour un quotient familial compris entre 601 et 850 €.

#### Pour quelle durée :

Cette aide peut être attribuée pour 15 jours maximum / 5 jours minimum entre le 2 janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, en un ou plusieurs séjours, pendant les congés scolaires des enfants s'ils sont soumis à l'obligation scolaire.

Le montant de votre aide sera déduit de votre facture par le centre de vacances. Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre Caf.

Pour choisir le séjour de vos enfants, rendez-vous sur le site [vacaf.org](http://vacaf.org). Vous y trouverez la liste des séjours disponibles et toutes les informations nécessaires.

## Consulter la liste des séjours disponibles VACAF :

Par Internet :

Site : [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org) (Il n'y a pas de catalogue sous format papier)

Enfin, nous vous invitons à réserver rapidement le séjour de vos enfants. En effet, les aides sont accordées dans la limite des crédits disponibles.

Nous souhaitons de bonnes vacances à votre (vos) enfant(s).

## **Pour contacter votre Caf :**

- Par Internet :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)- Votre Caf-

- Par courrier :

**Service Action Sociale  
12, Rue Strolz  
90009 BELFORT CEDEX**

- Par téléphone :

**3230**